

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Novembre 1875.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier lundi.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier préside.  
M. le général Chareton dépose un rapport relatif à la réorganisation militaire.  
M. Hervé de Saisy dépose une proposition de loi tendant à la suppression de l'impôt du sel et développe les motifs à l'appui de cette proposition dont il demande l'urgence.  
M. Léon Say, ministre des finances, repousse l'urgence et dit que l'Assemblée n'aurait pas le temps de remplacer dans le budget cet impôt dont les produits sont relativement importants.  
M. Hervé de Saisy insiste en faveur de l'urgence.  
L'Assemblée, consultée, ne vote pas l'urgence.  
M. de Cisse, ministre de la guerre, dépose un projet de loi sur les réquisitions militaires.  
L'urgence est déclarée et le projet renvoyé à la commission de l'armée.  
Plusieurs députés déposent des rapports.  
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, d'un crédit supplémentaire de 11,933 fr. 94 c. — (Adopté.)  
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, sur l'exercice 1875, d'un supplément de crédit de 10,150,180 fr. — (Adopté.)  
L'ordre du jour appelle la troisième délibération du projet de loi électorale.  
La parole est à M. Ferrouillat.  
M. Ferrouillat commence par déclarer qu'il sera bref. Il n'a pas l'intention, dit-il, d'entrer dans le détail des attaques dont a été l'objet la loi électorale; il veut toutefois constater que le motif principal qui a poussé

la majorité de l'Assemblée à adopter ce projet en deuxième lecture, c'est la défiance du suffrage universel. C'est cette défiance qui a été cause de la mutilation de la députation algérienne et de la suppression de celle des colonies.

M. Ferrouillat ne s'explique pas la terreur que le suffrage universel semble inspirer à l'Assemblée. Le suffrage universel, dit-il, est conservateur par excellence, c'est une garantie d'ordre, une soupape de sûreté contre tous les dangers de l'avenir.

M. Ferrouillat expose sa théorie du suffrage universel au milieu de l'indifférence générale; le bruit des conversations particulières nous empêche d'entendre la parole de l'orateur.

Après M. Ferrouillat, M. Vinols monte à la tribune pour soutenir un amendement à l'article 1<sup>er</sup> de la loi électorale.

M. Vinols développe son contre-projet qui organise le suffrage universel à deux degrés, et d'après lequel les députés seraient nommés par des délégués des communes et par des délégués des sections de commune.

L'amendement de M. Vinols est mis aux voix et repoussé.

M. Buffet, ministre de l'intérieur, et M. Léon Say, ministre des finances, déposent différents projets de loi.

M. d'Aboville dépose un amendement dans lequel il demande à son tour que les élections se fassent à deux degrés.

M. d'Aboville développe son amendement.

L'amendement de M. d'Aboville est mis aux voix et repoussé.

M. Delsol monte à la tribune et se livre à des considérations générales sur l'ensemble de la loi électorale.

Chronique générale.

La commission constitutionnelle a continué l'examen des divers amendements qui sont présentés à la loi électorale.

Après débat, elle a adopté l'amendement de M. Bethmont, rendant inéligibles les officiers de l'armée territoriale dans le ressort où ils exercent leur commandement.

Après avoir discuté l'amendement de M. Jules Simon, rendant inéligibles les sous-préfets dans le département où ils exercent leurs fonctions, elle a maintenu sans changement les cas d'inéligibilité qu'elle avait précédemment admis.

Sur l'article 14, M. Ricard, rapporteur, a fait observer à la commission qu'elle devait respecter, dans le projet qu'elle présenterait en troisième lecture à la Chambre, la décision de l'Assemblée qui a substitué le scrutin d'arrondissement au scrutin de liste qu'elle proposait; que chacun des membres de la commission conservait naturellement la liberté de son vote, mais que la commission devait présenter une rédaction de l'article 14 conforme à la décision de l'Assemblée, et qu'elle ne pouvait, dans son projet, admettre que les amendements qui ne seraient pas incompatibles avec le principe adopté par la Chambre.

La commission a adopté la proposition de M. Ricard.

Après débat, la commission a repoussé l'amendement de M. Naquet, substituant au scrutin d'arrondissement le scrutin de liste.

Elle a repoussé l'amendement de MM. Rolland et Jozon, proposant une liste de cinq députés.

Elle a admis l'amendement de MM. Rive et André, proposant le scrutin d'arrondissement, mais admettant une liste de deux candidats dans les arrondissements qui auront à élire plus d'un député.

Elle a adopté l'amendement de M. Leroyer proposant la nomination d'un député dans l'arrondissement par chaque groupe de 75,000 habitants, et d'un député supplémentaire par fraction comprenant au moins 25,000 habitants au-dessus des 75,000 habitants qui, dans l'arrondissement, auraient droit à la nomination d'un député.

Après avoir discuté les amendements de M. de Plœuc et de M. Lafon de Fongauier,

admettant une représentation des colonies, elle a laissé à son rapporteur le soin de prendre une résolution dans le cours de la discussion.

La commission des Trente a nommé une sous-commission chargée de recevoir les demandes de modifications pour les circonscriptions électorales. Voici les noms des membres de cette sous-commission : MM. Adnet, Ferry, de Marcère, Ricard.

L'ajournement de la 3<sup>e</sup> lecture de la loi électorale, demandé et obtenu par M. Ricard, n'avait qu'un but, dont il est bon que la majorité conservatrice soit prévenue. On voulait uniquement se réserver quelques jours pour faire aboutir les tentatives d'alliance entre les gauches et le centre droit libéral, dont les nominations sénatoriales doivent être les bases.

Dans le monde républicain, on ne cache nullement l'espoir d'acheter le concours du groupe en question par une très-large place sur la liste commune, et l'on ajoute que les décisions finales en matière électorale pourront s'en trouver « énormément modifiées ».

Voilà donc ce qui peut expliquer pourquoi les gauches qui, il y a quelques semaines, étaient si pressées de voter la loi électorale, pour arriver plus vite à la dissolution, ont fait renvoyer la 3<sup>e</sup> lecture. Ces jours de trêve ont été employés en pourparlers et en intrigues afin de remplacer la majorité qui a voté le scrutin d'arrondissement. Y réussira-t-on? Ce serait bien honteux pour l'Assemblée.

Les flagorneries du discours de M. Bardeaux à l'adresse de M. Thiers ont produit dans les sphères officielles un assez mauvais effet. On est particulièrement mécontent du passage relatif au 24 mai.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET DE LOUIS BOURACAN.

(Suite.)

V.

Eh bien, la vérité vraie, c'est que Louis n'avait pas du tout perdu le goût du vin. Plus d'une fois, le soir, il vint rôder aux environs du cabaret, où l'on voyait la lumière crue du gaz se refléter sur les rideaux rouges, et où l'on entendait les cris et les hurlements de la Société du coude en l'air. Il avait des regrets, il éprouvait des tentations. Plus d'une fois, il fut sur le point d'ouvrir la porte, et de dire :

— Ma foi ! me voilà revenu !

Quel est donc l'homme qui se corrige du jour au lendemain ? Et puis, il s'ennuyait tout seul. Il ne savait plus que faire de toutes ces heures qu'il passait autrefois en si charmante compagnie. Mais sa volonté était plus forte que sa passion. Il n'allait plus au cabaret, parce qu'il n'y voulait plus aller ;

il s'était mis en tête de faire des économies, d'amasser de l'argent. Il trouvait que le vin, même le vin à bon marché, coûte toujours trop cher, du moment qu'on n'a plus soif.

Les premières semaines, une mauvaise honte l'empêcha d'aller au chantier le lundi. Puis quand il eut bien retourné la question dans son esprit, il lui sembla qu'il n'y avait pas de mal à travailler le lundi, surtout quand on s'ennuie tant à ne rien faire; une raison le décida tout à fait : le temps perdu est de l'argent perdu. C'est pourquoi, le lundi suivant, il alla tranquillement scier de la pierre.

L'entrepreneur, qui passait par là dans son petit cabriolet crotté, eut l'idée de descendre et de donner un coup d'œil au chantier. Il fut tout surpris d'entendre le bruit d'une scie, un lundi.

— En voilà un qui se débauche, dit-il en rient au gardien du chantier. Sans savoir qui, je parierais, les yeux fermés, que ce n'est pas Bouracan.

— Eh bien, vous perdriez, dit le gardien en caressant le cou du cheval, car c'est justement Bouracan.

— Pas possible ! reprit l'entrepreneur.

Et, ramassant un brin de paille qui se trouvait à sa portée, il se mit à le mâcher lentement. C'était sa manière de réfléchir : chacun a la sienne. Quand il eut bien mâché son brin de paille, il dit :

— Il faut que je voie ça pour le croire !

VI.

— Eh bien, quoi ? dit-il en donnant une bonne tape sur l'épaule de Bouracan, qui ne l'avait pas entendu venir.

L'ouvrier se leva brusquement de son chevalet, et porta la main à sa casquette.

— Tu es donc vraiment ici ? dit l'entrepreneur en éclatant d'un bon gros rire.

— Le fait est que j'y suis ! reprit l'ouvrier en souriant d'un ton embarrassé.

— Est-ce que tes camarades t'ont mis en quarantaine ?

— Oh ! non, monsieur Verdier ; au contraire, les camarades sont très-gentils pour moi.

— Alors c'est une gageure ?

— Oh ! non, monsieur Verdier, c'est une idée qui m'est venue comme ça.

— Mais alors, c'est une conversion, hein ?

— Je ne veux pas vous mentir, monsieur Verdier ; j'aimerais mieux être avec eux que d'être ici... mais...

— Mais, quoi ?

— Mais, je ne peux pas y aller.

— Pourquoi ça ?

— Parce que je ne peux pas, parce qu'il faut que je gagne de l'argent.

— Tu te maries ?

— Je n'y ai pas seulement songé.

— Tu veux te faire entrepreneur ?

— Oh ! vous dites ça pour vous moquer de moi.

M. Verdier rejeta son chapeau en arrière (signe de mauvaise humeur), et regarda fixement le gilet de l'ouvrier ; ses deux mains étaient passées sous les pans de sa redingote, et il se balançait sur ses pieds d'avant en arrière. Il attendait quelque confiance. Comme la confiance ne venait pas, il s'en alla en sifflant. Pour quiconque se connaît en sifflements, celui-là voulait dire clairement : « Tu as des secrets ; tu ne veux pas les dire. A ton aise, mon garçon ! » — Comme M. Verdier était un gros petit homme très-colérique, il se jeta brusquement dans son cabriolet, qui pencha tout d'un côté, et allongea un coup de fouet bien sec et bien cinglant sur l'oreille gauche de Cocotte, sans doute pour la punir de ce que l'ouvrier n'avait pas voulu dire son secret.

VII.

Il n'y a pas de loi qui empêche les gens de faire des réflexions et des suppositions. Aussi les maçons et les tailleurs de pierre ne se gênaient pas pour en faire de toutes les couleurs au sujet de Louis. Ces messieurs, comme il arrive à tous ceux qui se mêlent des affaires d'autrui, se montrèrent généralement peu charitables, et soupçonnèrent tout, excepté la vérité.

L'opinion dominante était que Bouracan tournait

On lit dans l'Union :

« Un journal, dont c'est l'usage d'être mal informé, et plusieurs autres après lui, ont publié sur la santé de M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord des nouvelles inexacts. L'Agence Havas a déjà déclaré qu'aucune dépêche n'avait été reçue à ce sujet. Nous sommes heureux de pouvoir à notre tour affirmer que M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord est depuis longtemps entièrement remise de l'indisposition qu'elle a éprouvée au mois de juin et juillet derniers. Elle a, cet automne, comme d'ordinaire, visité ses résidences d'Ebensveyer et de Buckeim; et sa santé, aussi parfaite que possible, n'a pu inquiéter que les novellistes parisiens. »

On lit dans le même journal :

Les journaux du soir et du matin publient les informations les plus inexacts sur les élections sénatoriales que doit prochainement faire l'Assemblée.

Des noms de candidats ont pu être prononcés dans des conversations particulières, mais ils n'ont encore été l'objet d'aucune négociation entre les groupes de droite.

Nos amis ont tenu hier une réunion, où ils ont pris l'initiative des propositions suivantes :

1° La réunion des cheval-légers accepte de chercher à établir un accord entre les groupes de l'ancienne majorité ;

2° La base des négociations doit être la représentation proportionnelle de chaque groupe, et cette proportion sera déterminée par le rapport qui existe entre l'importance numérique des groupes et le chiffre de la majorité nécessaire ;

3° Des garanties sérieuses et efficaces seront données à la réunion des cheval-légers pour assurer la complète loyauté du vote. »

Ces propositions sont modérées et fermes; elles ont amené une première délibération, et n'ont pas été repoussées par les commissaires des autres groupes.

Nous ne savons s'il est permis de croire qu'une action concertée sortira des négociations engagées; mais, dans tous les cas, la responsabilité du désaccord ne pèsera pas sur nos amis.

Sur cette même question, voici ce que publie l'Opinion nationale :

« La nomination des soixante-quinze sénateurs est toujours la principale question à l'ordre du jour. »

« Ce n'est pas seulement dans les groupes de la gauche qu'on s'en occupe; cette difficile question trouble aussi M. Bocher, elle altère la sérénité ordinaire de M. Lambert Sainte-Croix. »

« Au nom du comité électoral du centre droit, et d'accord avec MM. Depeyre et de Kerdrel, représentant la droite dite modérée, M. Bocher a fait savoir au groupe Lavergne qu'il désirait voir figurer sur la liste des soixante-quinze sénateurs, non plus seulement des membres de la droite modérée, mais encore cinq membres au moins

de l'extrême droite : MM. de la Rochette, de Francieu, d'Aboville, de Belcastel et de Trévile. »

« Il paraît que cette notification a été assez mal reçue, non pas seulement dans le groupe Lavergne, mais encore dans une fraction du centre droit; nous parlons de celle qui se rapproche le plus de la réunion Lavergne. »

« La chose se comprend d'autant mieux que le comité électoral du centre droit est loin d'offrir une cohésion sérieuse; il contient en effet plusieurs membres du groupe de Clercq, qui n'inspirent naturellement que fort peu de confiance aux membres du centre soi-disant libéral. »

« Quant à M. Bocher, il ne jouit pas d'une autorité absolue sur tous les membres du groupe qu'il préside. »

« On leur reproche, entre autres choses, son indécision, ainsi que sa facilité excessive à suivre les conseils de MM. Lambert de Sainte-Croix et d'Haussonville, qui sont, eux, entièrement à la dévotion de M. Buffet. »

« Dans cet état de choses, beaucoup de membres du centre droit libéral ou du groupe Lavergne se sont trouvés amenés à se rapprocher de la gauche. Ils auraient, nous assure-t-on, fait savoir aux groupes républicains que, si un certain nombre de sièges leurs étaient réservés, et si d'autre part la liste des gauches ne comprenait pas de membres plus avancés que MM. Leroyer et Laurent Pichat, ils voteraient très-volontiers pour cette liste, malgré les négociations entamées par M. Bocher avec la droite et l'extrême droite. »

« Cette transaction ne peut manquer d'être facilitée par le désintéressement de l'Union républicaine. Ce groupe parlementaire se montre tout disposé à sacrifier ceux de ses membres dont il a été question pour le Sénat et dont les noms éveillent des susceptibilités, à la seule condition que ces membres soient remplacés par des députés choisis dans les rangs de la gauche républicaine. »

Nous lisons d'un autre côté :

« Ce ne sont que pourparlers entre les divers groupes de la Chambre, en vue de l'élection des sénateurs; mais il ne paraît pas que jusqu'ici l'on puisse, d'aucun côté, signaler un accord sérieux. Les députés semblent se décider avec peine à choisir un nombre quelconque de sénateurs en dehors de la Chambre. »

Sous ce titre : *Résolution grave*, les « Tablettes d'un spectateur » annoncent que le centre gauche, représenté par MM. Ricard et Bardoux; la gauche, par MM. Jules Simon et Charlton; l'Union républicaine, par MM. Gambetta et Lepère, ont témoigné leur répugnance pour la nomination de sénateurs pris en dehors de l'Assemblée. Sont-ils assez désintéressés MM. les républicains !

Le Bien public annonce que les rédacteurs

de la presse républicaine des départements se sont réunis dimanche à l'hôtel du Louvre.

L'ordre du jour de cette réunion portait :  
1° Examen du projet de loi sur la presse ;  
2° Nomination de délégués chargés de transmettre à la commission de l'Assemblée les observations de la réunion ;  
3° Propositions diverses, s'il y a lieu.

La commission de la presse s'est constituée en nommant M. Corne président et M. Mazeau secrétaire. Elle a chargé ensuite M. Corne de s'entendre avec MM. Buffet et Dufaure, pour fixer le jour où ils pourront être entendus par la commission.

Les gens avisés n'en persistent pas moins à considérer le projet de M. Dufaure comme mort-né.

M. Ritt, sous-préfet de Saint-Omer, vient de donner sa démission. Cette démission se rattache aux faits regrettables qui se sont produits, il y a quelques semaines, à propos de l'évasion d'un individu atteint d'aliénation mentale.

La préfecture de police de Paris fait publier la note suivante, qui est d'une utilité générale :

« Depuis quelque temps, les négociants français sont exploités par une bande d'escrocs qui opère à Londres. »

« Ces individus font insérer dans les journaux de Paris des annonces aux termes desquelles ils font aux commerçants des offres de crédit, s'engageant à leur faire parvenir des fonds ou des valeurs à courte échéance en échange de traites par eux tirées sur leurs emprunteurs; mais ces derniers ne reçoivent ni les fonds ni les valeurs promises et sont obligés de payer des traites imprudemment acceptées. »

« Avis aux intéressés. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

Si l'on veut se faire une idée de la situation financière et industrielle de l'Allemagne, il faut lire l'extrait suivant d'une lettre de Berlin publiée par la Gazette d'Augsbourg :

« Un morne et sombre ciel de novembre s'étend en ce moment sur la capitale de l'Empire allemand et, selon l'expression pittoresque d'une de nos correspondances politiques, l'état général des esprits peut être caractérisé par ces mots du gris peint sur du gris. La saison théâtrale ne semble pas devoir s'ouvrir sous des auspices précisément favorables. Il est vrai que ce n'est plus Mars qui a la haute main à cette heure, attendu que, depuis l'entrevue de Milan, les appréhensions de guerre sont complètement reléguées à l'arrière-plan. Mais Mercure nous présente un visage des plus rebarbatifs. La crise des affaires prend des dimen-

sions de plus en plus considérables, et l'affaire Strousberg, jointe à la crainte d'une crise russe, n'est pas de nature à rendre au découragement de notre monde commercial et financier. »

En temps ordinaire l'ouverture de la présente saison est le signal d'une circulation plus active dans le cerveau de l'Empire allemand : aujourd'hui cette circulation est d'une lenteur que l'on pourrait comparer au marasme. Bismark est encore à Varzin et la grande politique sommeille; le Reichstag à peine rentré en session se frotte les yeux et s'étire, comme un homme qui n'est pas encore bien éveillé. Il lui faudra huit jours encore au moins avant de pouvoir reprendre sérieusement son travail... »

On écrit de Berlin au Times que le ministre public a l'intention de requérir la déposition des évêques catholiques de Munster, de Cologne et de Trèves. Comme tous les autres évêques de la Prusse, ces prélats ont refusé d'obéir aux lois de moi.

Des négociations sont, paraît-il, entamées entre les gouvernements prussien et autrichien pour la division de l'archidiocèse de Breslau en une partie prussienne et une partie autrichienne. Le prince-évêque de Breslau, déposé en Prusse, est reconnu en Autriche, où il exerce son ministère. Cette combinaison, disent les officieux, débarrassera l'Autriche de tous ennuis avec la chancellerie allemande.

Malheureusement ils oublient une toute petite chose, à savoir qu'à Rome seule il appartient de se prononcer sur la délimitation des diocèses.

SUISSE.

On écrit de Berne, le 20 novembre, à l'Agence Havas :

« Les courriers d'Allemagne nous apportent des nouvelles assez curieuses. A Berlin, on ne pense à rien moins, dit-on, qu'à demander à la Suisse l'extradition de M. d'Arnim, qui s'occupe à Vevey, malgré le fâcheux état de sa santé, de la publication de nouveaux papiers d'Etat. »

« Plusieurs correspondants font valoir le fait que le traité d'extradition avec l'Allemagne a prévu le cas de soustraction de papiers d'Etat par des fonctionnaires. Or, la condamnation de M. d'Arnim à neuf mois de prison est basé sur le fait de soustraction de papiers d'Etat. D'autre part, l'autorité suisse invoquera les réserves prévues, à savoir que l'extradition ne peut avoir lieu lorsqu'elle est compliquée de motifs politiques. Jusqu'ici l'autorité suisse n'a pas été consultée, mais il est plus qu'évident qu'au cas d'une demande dans ce sens, le Conseil fédéral ne pourra répondre que par un refus. »

Le comte d'Arnim a quitté Vevey et s'est rendu à San Remo (Riviera di Ponente). Il y passera l'hiver.

PROVINCES DANUBIENNES.

On écrit de Berlin au Pall Mall que les né-

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 29 novembre 1875.

LE SOURD, ou L'AUBERGE PLEINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Langlé, musique d'Adam.

Joué par MM. Descamps, Simon, Moreau, M<sup>me</sup> Leclerc, Deblye, Simon et Hennessy.

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M<sup>me</sup> Sophie Gay, musique de Paër.

Joué par MM. Diepdalle, Moreau et M<sup>lle</sup> Mascart.

LE MARIAGE AUX LANTERNES

Opérette en 1 acte, paroles de Michel Carré et Léon Battu, musique d'Offenbach.

Jouée par M. Moreau, M<sup>lles</sup> Mascart, Leclerc, Guibert et M. Puton.

ORDRE : 1. Le Mariage aux lanternes ; 2. Le Maître de chapelle ; 3. Le Sourd.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

à l'avarice. Il se nourrissait comme un chien, il ne buvait que de l'eau, il rapiécrait lui-même ses habits de travail : donc c'était un avare. Ils auraient été confirmés dans cette opinion s'ils avaient vu comme leur camarade comptait et recomptait sans cesse le petit magot qu'il avait amassé avec tant de peine, au prix de tant de privations, et trop lentement à son gré.

D'un autre côté cependant, s'ils avaient été plus habiles à lire le caractère des gens sur leur physionomie, celle de Bouracan aurait pu leur faire croire qu'ils se trompaient.

Il n'y a pas à dire non : un homme qui est possédé d'une passion finit toujours par avoir la physionomie de cette passion. Que vous le vouliez ou que sous ne le vouliez pas, cela se passe toujours comme cela. Quelqu'un a dit avec raison que chacun de nous finit toujours par avoir la figure qu'il mérite. Il me semble que cela doit nous donner à réfléchir.

La physionomie d'un ivrogne, par exemple, devient en très-peu de temps une véritable enseigne de cabaret. Celle de l'avare est toute différente. Son teint se plombe, son nez se pince peu à peu; le coin de ses yeux s'entoure de mauvaises petites rides, fines comme des entailles de rasoir, et toutes pleines de méfiance et de mauvais vouloir; les yeux deviennent froids, durs et perçants; les coins de la bouche se contractent comme chez les gens

qui font un pénible effort; les lèvres se serrent; et l'ensemble de la physionomie exprime le soupçon, la défiance, le dédain de tout ce qui n'est pas l'or, et l'absence complète de sympathie pour tout être vivant.

L'avare n'aime personne. Défaut pour défaut (et s'il fallait absolument choisir), j'aimerais mieux un ivrogne qu'un avare; le premier peut avoir quelquefois de bons mouvements, le second jamais. Le ciel préserve mes amis de l'un ou l'autre de ces vices!

Or, la physionomie de Louis Bouracan était demeurée ouverte et franche; il était parfois un peu trop grave et un peu trop soucieux pour son âge; mais c'était toujours un bon et aimable garçon, un voisin complaisant; et il rendait de la meilleure grâce du monde tous les petits services qu'il était en son pouvoir de rendre.

VIII.

Un des ouvriers du chantier, qui avait femme et enfants, fut écrasé par la chute d'une lourde pierre. Ses camarades résolurent d'ouvrir une souscription en faveur de la veuve. Le méchant rousseau à tête de renard cria bien haut qu'il fallait exclure Louis de cette bonne œuvre.

— C'est un ladre, disait-il, et d'un ladre que peut-on attendre? Le mieux est de ne pas s'exposer à un refus certain.

Le vieux maçon à tête fripée qui, une fois déjà, avait pris la défense de Louis, déclara que l'on n'avait pas le droit de lui faire une pareille injure; qu'il fallait essayer, et qu'il serait temps de l'appeler ladre quand il aurait refusé.

A la première ouverture qu'on lui fit à ce sujet, Louis déclara, non-seulement sans hésitation, mais encore avec une chaleur qui ne sentait point son avare, qu'il fallait aider ces pauvres gens. Rentré chez lui, il alla à son trésor, mit une pièce de monnaie dans la poche de son gilet, en se disant : « Ça se doit, c'est une dette légitime. »

Le lendemain, le nez du rousseau s'allongea d'un bon demi-pouce, envoyant que Louis déposait une pièce de vingt francs dans la casquette du quéteur.

Le vieux bonhomme de maçon secoua sa tête menue et déclara que ce garçon-là valait mieux que certains individus qui « lui tombaient dessus » à tout propos. Puis il grommela quelque chose d'assez dur sur les gens qui sont toujours disposés à voir le mal partout, sans doute parce qu'ils ont eux-mêmes une méchante petite âme envieuse et jalouse.

Si le rousseau ne comprit pas à qui s'adressait la leçon, c'est qu'il y mit de la mauvaise volonté.

(La suite au prochain numéro.)

gociation commencées entre les puissances relativement à la question turque sont basées sur la conservation du *statu quo* par rapport à l'empire ottoman.

La Porte a notifié aux puissances la publication prochaine d'une circulaire sur la question; elle y énumérera les réformes qu'elle veut accomplir et les garanties qu'elle propose pour leur exécution.

La Gazette d'Augsbourg, du 19 novembre, publie le télégramme suivant de Vienne :

« Il a été convenu en principe qu'une intervention armée sur le théâtre de l'insurrection n'aura lieu qu'avec le consentement de toutes les puissances et avec l'autorisation de la Porte. »

Reste à savoir ce que vaut cette information.

Il résulte d'une lettre de Belgrade, publiée par la *Correspondance politique* de Vienne, que M. Cristich, ancien ministre, a été envoyé à Cetinje avec une mission du gouvernement serbe à l'effet d'amener un rapprochement avec le Monténégro, dont les relations avec la Serbie devenaient de jour en jour plus tendues, par suite de la politique divergente des deux pays à l'égard de l'insurrection herzégovinienne. On prétend que M. Cristich, pour faciliter les voies d'un accommodement, a emporté 10,000 ducats qui devront servir à aider le Monténégro à secourir les nombreux fugitifs que les événements dans l'Herzégovine mettent à sa charge.

La même *Correspondance* assure que M. Marinoviz, pour couper court à tous les bruits répandus sur l'objet de son retour à Belgrade, aurait l'intention d'entreprendre un voyage de quelque durée à l'étranger.

La *Correspondance politique* de Vienne publie une lettre de Cetinje (Monténégro), dans laquelle il est dit que les bruits mis en circulation, à propos de prétendus pourparlers secrets entre le prince Nikita et la Porte, ont provoqué une véritable tempête d'indignation. On veut voir dans ces bruits l'intention de discréditer le prince aux yeux de son peuple et des Slaves des pays voisins. Le prince ainsi que son gouvernement, dit la *Correspondance* en question, repoussent avec horreur l'imputation de négocier avec la Turquie un agrandissement de territoire et de vouloir régler sa conduite future sur l'issue de ces négociations. Le prince affirme que les sympathies du Monténégro pour les peuples de même race sont chose fort naturelle, que leur délivrance lui tient à cœur, et que surtout, dans les circonstances actuelles, il ne saurait être question de négociations avec la Turquie.

On lit dans le bulletin des *Débats* :

Les dernières nouvelles reçues de Bucharest nous annoncent la démission de M. Basile Boeresco, ministre des affaires étrangères de Roumanie. Les *Tablettes d'un Spectateur*, qui tout récemment nous avaient avertis de l'imminence de cet événement, nous donnent aujourd'hui à ce sujet les détails les plus circonstanciés et les plus intéressants.

La chute de ce ministre, l'un des agents les plus dociles de la chancellerie de Berlin dans les Principautés-Unies, paraît être le premier symptôme d'une crise ministérielle qui pourrait bien dégénérer en crise gouvernementale, vu la situation du pays qui va empirant de jour en jour :

« Depuis 1871, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, le gouvernement du prince de Hohenzollern a augmenté la dette publique de 136 millions de francs. Le budget de 1876, à supposer qu'il ne survienne aucun mécompte, aucun fâcheux accident, se soldera par un déficit de 20 millions, chiffre énorme si l'on songe que les revenus de la Roumanie ne montent guère qu'à 90 millions (exactement 91,444,418 fr. pour le budget de 1874).

M. Boeresco aura sans doute reculé devant la responsabilité d'une pareille situation, et il est fort à craindre que le ministère tout entier ne le suive dans sa retraite. M. Georges Cantacuzène, ministre des finances, avait aussi donné sa démission, mais le prince Charles a refusé de l'accepter. Cette crise ministérielle cause dans tout le pays la plus vive émotion. »

Le *Times* publie une longue correspon-

dance de Raguse sur la situation respective des troupes turques et des insurgés dans l'Herzégovine. La situation n'est pas belle pour les soldats de la Sublime-Porte. Démoralisés, manquant de vivres et de munitions, jetés dans des hôpitaux où les meilleurs sont succombés faute de soins et de vivres, leurs régiments, amoindris et découragés, n'offrent qu'une résistance dérisoire aux progrès de l'insurrection.

Le correspondant du *Times* termine sa lettre en confirmant la nouvelle que le gouvernement autrichien a fait savoir au prince Nikita qu'il suspendait tous secours en vivres aux réfugiés de l'Herzégovine dans le Monténégro.

Cette circonstance ne manque pas de gravité; la fourniture du pain seulement à ces insurgés coûtant 80,000 florins par mois, le gouvernement monténégrin est incapable d'y subvenir longtemps. Il faudra donc qu'il force les insurgés à accepter les conditions de la Porte ou qu'il se décide à prendre les armes pour arriver à une prompt solution. Il aimera mieux courir les risques de la guerre plutôt que de se laisser ruiner par une paix qui va commencer à lui coûter.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Gauthier (Marc), ancien maire de Saumur, juge de paix en retraite, vient de mourir, à Varennes-sous-Montsoreau, à l'âge de 76 ans.

Étant avoué à Saumur, M. Gauthier fut d'abord adjoint dans cette ville sous les maires de MM. Caillaud et Nau-Maupassant. Une ordonnance royale du 29 mars 1839 l'appela aux fonctions de maire, qu'il a conservées jusqu'au commencement de l'année 1844.

À la suite des inondations du mois de janvier 1843, M. Gauthier avait été décoré de la Légion-d'Honneur, en récompense de son dévouement pendant ces tristes journées.

Le 28 avril 1844, M. Gauthier fut nommé juge de paix du canton nord-est de Saumur, en remplacement de M. Bonnemère-Targé, démissionnaire.

M. Gauthier a succombé à une douloureuse maladie qui le retenait sur le lit depuis longtemps.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens que le cours d'adultes est recommencé à l'enseignement mutuel, comme les années précédentes, et que les jeunes gens qui désirent le suivre sont invités à se faire inscrire par M. le directeur de l'école mutuelle, place des Récollets.

Les soldats qui savent lire et écrire voient le plus souvent abrégé leur temps de service, de préférence à ceux qui sont sans instruction; ils ont donc un grand intérêt à suivre un cours gratuit.

Le Maire, LECOY.

Le Comité d'achat du dépôt de remonte d'Angers se trouvera :

À Saumur, le mardi 7 décembre, à onze heures et demie;

À Doué, le mercredi 8 décembre, à onze heures;

À Vihiers, le jeudi 9 décembre, à onze heures.

Le Comité achètera des chevaux hongres et des juments de selle de toutes armes, de 4 à 8 ans (tête, réserve, ligne, légère, artillerie-selle), de la taille de 1 m. 48 à 1 m. 60; de selle de 3 ans 1/2 (tête, réserve, ligne, artillerie-selle), de la taille de 1 m. 54 à 1 m. 60; de trait (artillerie), de 4 à 8 ans, de la taille de 1 m. 50 à 1 m. 54.

MM. les éleveurs sont invités à présenter leurs chevaux de selle de 3 ans 1/2, tête, réserve, ligne, artillerie-selle, au Comité d'achat du dépôt de remonte d'Angers, qui est autorisé exceptionnellement à acheter en novembre et en décembre 1875 les chevaux bien développés et en très-bon état, prenant 4 ans en 1876.

Pour être acceptés, les chevaux devront être ferrés, en bon état d'entretien, et pourvus d'un licol en sangle avec double longe en corde.

Une bachelière. — Une jeune fille de Fontenay-le-Comte (Vendée), M<sup>lle</sup> Benoist, a passé avec succès, samedi, devant la faculté des lettres de Poitiers, les examens du bac-

calauréat ès-lettres. M<sup>lle</sup> Benoist est fille du principal du collège de Fontenay-le-Comte.

L'amphithéâtre de la faculté des lettres avait été littéralement envahi au moment où M<sup>lle</sup> Benoist a subi l'examen oral. Aussitôt qu'elle eut terminé, M. Monnier, doyen de la faculté, se leva pour annoncer à M<sup>lle</sup> Benoist, sans la faire attendre davantage, qu'elle était admise au grade de bachelier et pour la féliciter au nom de la faculté. Sur 22 candidats inscrits, M<sup>lle</sup> Benoist avait en effet été classée première en dissertation française, première en discours latin, et seconde en version.

Les paroles de M. le doyen ont été accueillies par les applaudissements de l'assistance.

C'est, croyons-nous, la première fois que la faculté de Poitiers confère le grade de bachelier à une jeune fille.

(Journal de la Vienne.)

### LA PÊCHE.

Nous empruntons les lignes suivantes à l'*Opinion nationale* :

Un de nos correspondants et amis, pêcheur émérite, nous adresse sur notre demande quelques conseils sur ce sujet intéressant, que nous nous empressons d'offrir à ceux de nos lecteurs qui se livrent à ce genre de sport. Nous lui laissons entièrement la parole, convaincu que ses instructions seront utiles à plus d'un amateur.

Notre ami recommande au pêcheur d'avoir toujours un moulinet à sa ligne; il dit, avec raison, que le jour où l'on pêche le goujon ou l'ablette, le juène ou le barbillon vient mordre, et, sans la précaution de se munir de cet instrument, on perdra son temps à enrouler et dérouler sa ligne autour de la canne.

On objecte que le moulinet est pesant.

Que l'on en prenne un petit en aluminium, et qu'on le place au bas de la canne, alors il sera plus utile que nuisible, car il fera équilibre, si l'on a soin de prendre la canne à vingt-cinq centimètres de l'extrémité.

Pour pêcher en été, quand l'eau est limpide et le poisson méfiant, on nous recommande un bas de ligne employé avec succès: 50 centimètres de florence anglaise bleue, très-fine, un petit émerillon et un hameçon monté sur erin. L'émerillon se trouve ainsi entre l'avancée et la monture de l'hameçon.

Sans rechercher les courants et les eaux très-agitées, on doit abandonner les eaux trop calmes où l'on voit le poisson, qui peut nous apercevoir nous-mêmes.

Les mois d'octobre et de novembre sont favorables, si les chaleurs se prolongent.

Pour le brochet et la perche, l'époque actuelle est la meilleure. Une fois ce moment arrivé, les herbes meurent, et le poisson recherche les grands fonds. On le prendra à l'aide du ver rouge de terreau et du ver de vase. On peut aussi faire de magnifiques pêches de barbillons, au ver rouge.

Le mois de novembre est on ne peut plus favorable à la pêche du goujon; mais, comme en cette saison, l'eau est en général très-agitée, on doit faire usage de la petite plombée.

Voici la description de cette ligne toute spéciale au goujon: Le haut de la ligne est en soie poissée, le bas est fait de même. Une florence d'environ 80 centimètres, puis un ou deux hameçons numéro 14 montés sur erin.

On fixe une olive en plomb à dix centimètres au-dessus des hameçons, assez lourde pour tenir la ligne au fond de l'eau. On amorce avec des vers de vase, puis on jette la ligne de façon que le plomb pose sur le fond, en permettant aux hameçons de traîner; en tenant la ligne tendue, on ressent dans la main les moindres secousses.

Pour le brochet et la grosse perche, l'appât qui convient le mieux est un poisson vivant, de préférence un beau goujon. On emploie quelquefois avec succès les tripes de poulet.

En ce moment, la pêche du saumon, de la truite et de l'ombre est interdite.

Pour la pêche à la mouche artificielle, la première heure est mauvaise; le poisson, en effet, doit être attiré par les insectes; or, la rosée leur est contraire. À cette époque de l'année, la pêche est bonne de 8 à 5 heures.

En ce moment, les meilleurs appâts sont le ver rouge de terre, le ver de vase et le ver

blanc; les farineux, les pâtes, les fruits sont préférables en été.

Le vif, le porte-bois et le ver à queue sont excellents en novembre. — *Gladius*.

### Faits divers.

Outre les dommages de toute sorte qui ont été la conséquence du ras de marée du 14 novembre au Havre, il faut noter encore l'invasion partielle, par la mer déchaînée, des fouilles de la Floride. Des lames énormes franchissaient les bastions, et, déferlant au-dessus des brise-lames, ont envahi le chantier de tous les côtés à la fois.

Les pompes d'épuisement sont bientôt devenues impuissantes, et le niveau de l'eau gagnant sans cesse, a éteint les feux des machines.

On a calculé que cette inondation s'était étendue sur une superficie de plus de 13,000 mètres carrés, avec une hauteur moyenne de 1 mètre 50 centimètres. C'était donc une masse de plus de 20,000 mètres cubes d'eau qu'il a fallu extraire après la tempête.

On ne pensait pas que le prix des huîtres pût encore s'élever au-dessus du taux qu'il a atteint en ces dernières années: eh bien! l'on se trompait. On nous annonce pour la prochaine campagne une augmentation exorbitante, attendu que les tempêtes de ces dernières semaines ont causé des dommages considérables dans la plupart des parcs de la Manche. Les huîtres se vendent aujourd'hui à Paris de 2 à 2 francs 50 la douzaine; espérons que personne n'en mangera quand elles se vendront 3 ou 4 francs. Ce sera le meilleur moyen de les faire diminuer de prix.

### Dernières Nouvelles.

Immédiatement après la troisième lecture de la loi électorale, M. Dufaure proposera de fixer la date de la dissolution.

L'élection de députés municipaux aura lieu le 12 ou le 19 décembre.

L'élection des sénateurs par les départements le 9 janvier.

L'élection des députés à la fin de janvier; le scrutin de ballottage dans la première quinzaine de février; la réunion des deux Chambres immédiatement après.

Pour les articles non signés: P. GODER.

### Bulletin de la Bourse.

Paris, 22 novembre.

Les recettes générales continuent à faire des achats considérables; ces achats se chiffrent aujourd'hui par 55,000 fr. de 5 0/0 et 32,000 de 3 0/0.

La bourse a été meilleure encore que samedi, et non content de se maintenir le cours des rentes s'est encore élevé aujourd'hui.

Ouvrant à 104,05, le 5 0/0 a fait successivement 104,10, 104,12, 104,15 et 104,20, cours auquel il s'est arrêté en clôture.

Le 3 0/0 a débuté à 66,45 et a gagné de nouveau 45 cent.; on le demandait au coup de cloche à 66,30.

45 cent. de hausse sur l'Italien qui, resté samedi à 72,30, est aujourd'hui très-ferme à 72,45.

Le Turc garde ses cours de la bourse précédente; on l'a coté 24, ce soir, mais sans affaires.

Aucune variation sur les lots, qui font toujours 68,75.

Les actions de Suez sont stationnaires à 685, et les délégations restent également à 616.

La Société générale fait 530 sans grandes affaires.

Les chemins de fer n'ont subi aucun changement dans ces derniers temps: le Nord est toujours ferme à 1,190 et le Lyon à 960.

Beaucoup d'affaires sur le Crédit mobilier qui se maintient facilement à 185.

Le Mobilier espagnol n'a fait aucun progrès depuis deux jours, il a même rétrogradé de 3 fr. et fait actuellement 687.

Banque ottomane, 455; Banque égyptienne, 516.

**LES PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO**

**ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.**

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.

RADIS ROSES ? mazurka.

FRANCE ADORÉE ! Marche française.

CŒUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains par **RENAUD DE VILBAC.**

Cerises Pompadour, valse, Radis Roses ? mazurka.

**JULES KLEIN-QUADRILLE**, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcription à 4 mains par **RENAUD DE VILBAC.**)

Valses chantées : Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Mélodies célèbres de Jules Klein :

**Rayons Perdus, Soupir et Baiser.**

On reçoit franco les ŒUVRES DE **JULES KLEIN**, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour les Mélodies ; 3 fr. pour le Portrait de Jules Klein, et 2 fr. pour le quadrille), à **COLOMBIER**, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : **CATIMINI**, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, *l'Opinion* s'est décidée, tant que siégera la Chambre, à donner tous les jours

**6 pages au lieu de 4**

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de *l'Opinion*, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite : le **SIÈGE DE PARIS**, un beau volume in-8°.

**CONTRE LE VOL ET LE FEU**

Maison fondée en 1798

**DELARUE**

ingénieur-mécanicien

breveté

fabrique de

**CAISSES**

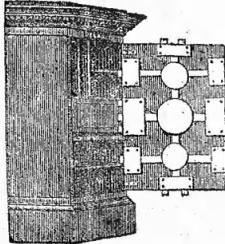
tout en fer

119

boulev<sup>d</sup> Sébastopol

PARIS.

Seule maison ayant obtenu 25 médailles pour sa supériorité de ses produits. (538)



**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à **MM. REROU et C<sup>ie</sup>**, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**Marché de Saumur du 20 novembre.**

Froment (l'h.) 77 k.	19 20	Huile chenc.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74	18 32	Huile de lin.	50
Seigle . . . . .	75	12	Graine trèfle	50
Orge . . . . .	65	12 25	— luzerne	50
Avoine h. bar.	50	11 50	Foin (h. bar.)	780
Fèves . . . . .	75	17	Luzerne	780
Pois blancs . . . . .	80	35	Paille	780
— rouges . . . . .	80	20	Amandes . . . . .	50
Graine de lin.	70	—	Cire jaune . . . . .	50
Farine, culas.	157	—	Chanvres 1 <sup>re</sup>	56
Colza . . . . .	65	—	qualité (52 k. 500)	56
Chenevis . . . . .	50	24	2 <sup>e</sup>	50
Huile de noix . . . . .	50	70	3 <sup>e</sup>	43

**COURS DES VINS.**

<b>BLANCS (2 hect. 30).</b>			
Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »	»
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	70
Ordin., env. de Saumur 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à »	60
Id.	1874, 2 <sup>e</sup> id.	» à »	55
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à »	60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	55
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à »	55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	50
La Vienne, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à »	45

<b>ROUGES (2 hect. 30).</b>			
Souza et environs, 1874	1 <sup>re</sup> qualité	» à »	130
Champigny, 1873	2 <sup>e</sup> id.	» à »	140
Id.	1 <sup>re</sup> id.	» à »	140
Id. 1874.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	140
Id.	1 <sup>re</sup> id.	» à »	140
Varrains, 1873	1 <sup>re</sup> id.	» à »	140
Varrains, 1874.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	140
Bourgueil, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »	140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	140
Id., 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à »	140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	140
Restigné	1 <sup>re</sup> id.	» à »	140
Chinon, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	» à »	140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	140
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à »	140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »	140

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

**Départs de Saumur pour Poitiers**

6 heures 10 minutes du matin.	
11 — 30 — —	
1 — 40 — —	du soir.
7 — 40 — —	

**Départs de Poitiers pour Saumur :**

6 heures » minutes du matin.	
10 — 30 — —	
12 — 30 — —	du soir.
6 — 40 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	66 35	»	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740	»	2 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	685	»	3 75
4 1/2 % jouiss. septembre.	96 25	»	25	Crédit Mobilier . . . . .	185	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	685	»	10
5 % jouiss. novembre . . . . .	104 15	»	12	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	505	»	5	Société autrichienne, j. janv.	633 75	10	»
Obligations du Trésor, l. payé.	472 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	5	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	928	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	562 50	»	5	Orléans . . . . .	323	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	480	»	5	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	960	»	3 00	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	317	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	509	»	1	Midi, jouissance juillet . . . . .	720	»	»	Est . . . . .	318 50	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	353	»	3	Nord, jouissance juillet . . . . .	1190	»	2 50	Nord . . . . .	325	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	331	»	1	Orléans, jouissance octobre . . . . .	992 50	10	»	Ouest . . . . .	317	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	163	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65 . . . . .	618 75	7 50	»	Midi . . . . .	314 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3900	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1043 75	»	6 25	Deux-Charentes . . . . .	289	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	595	»	»	Société Immobilière, j. janv.	26 25	»	1 25	Vendée . . . . .	218	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	492 50	»	1 25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	320	»	5	Canal de Suez . . . . .	510	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	895	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers).
9 — 1 — —	1	—	—	omnibus.
1 — 33 — —	1	—	—	soir, omnibus.
4 — 19 — —	4	—	—	express.
7 — 23 — —	7	—	—	omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	20	—	omnibus.
9 — 50 — —	9	—	—	express.
12 — 38 — —	12	—	—	soir, omnibus.
4 — 44 — —	4	—	—	omnibus.
10 — 28 — —	10	—	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

Avis (Article 462 du Code de commerce).

**FAILLITE DU SIEUR AUGUSTE MAILLER**, marchand de vaches à Doué.

Par jugement du 22 novembre 1875, M. Poulet, avoué à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite, est maintenu dans ses fonctions.

Le greffier, **L. BONNEAU.** (566)

Etude de M<sup>r</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, En totalité ou par parties.

**LE DOMAINE**

**DE LA CHEVALERIE**

Situé à mi-côte, entre Bourgueil et Saint-Nicolas,

Contenance : 31 hectares 44 ares 61 centiares ; — deux corps de fermes ; — vignes, premier cru de Saint-Nicolas ; — terres labourables ; — prairies ; — eaux vives ; — magnifique pièce d'eau empoissonnée ; — vue splendide ; — produit et agrément.

S'adresser à MM. Carré, marchands de fers à Bourgueil, et RUESCHE-SAINSON, expert à Restigné, et audit M<sup>r</sup> GIRAULT, notaire. (550)

**ENTREPOT**

DE MARCHANDISES & CONSIGNATIONS ANGERS,

Rue des Champs-Saint-Martin, 27, en face la gare des marchandises,

**TRÈS-VASTES MAGASINS**

Couverts et non couverts, GRANDES CAVES,

Au jour, au mois, l'année, pour toutes espèces de marchandises.

Ecrire BOURJUGÉ. (552)

**HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.**

**ADJUDICATION DE FOURNITURES**

**D'OBJETS DE CONSOMMATION**

A faire audit Hospice général pendant l'année 1876.

Le vendredi 5 décembre 1875, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1876 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1<sup>re</sup> SECTION. Viande ;
- 2<sup>e</sup> id. Beurre, œufs ;
- 3<sup>e</sup> id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfarin, farine de graine de lin ;
- 4<sup>e</sup> id. Huile de colza, chandelles, bougies ;
- 5<sup>e</sup> id. Bois de sapin ;
- 6<sup>e</sup> id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre) ; charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées ; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n<sup>o</sup>*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (528)

**ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ.**

**Commune de Vernantes.**

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

**POUR L'ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE**

MM. les Entrepreneurs sont informés qu'il sera procédé, le 5 décembre 1875, à une heure, à la Mairie de Vernantes, à l'adjudication des travaux d'achèvement de l'église, s'élevant à 45,173 francs 21 centimes, non compris les dépenses imprévues, s'élevant à 4,550 francs 15 centimes.

Les concurrents pourront prendre connaissance du devis et du cahier des charges, soit à la Mairie de Vernantes, soit au cabinet de M. Dauville, architecte du département, à Angers, place de l'Académie, n<sup>o</sup> 9, tous les jours, le dimanche excepté, de neuf heures à cinq heures. Le Maire, **PERRIGAUT.** (541)

M. DARNALTY-YVON, négociant en vins, invite à se faire connaître la personne qui a perdu un titre de 16,000 francs sur l'Etat.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n<sup>o</sup> 9, à Saumur.

**RIELLANT**

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**SOCIÉTÉ ANONYME DE LA**

**SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET**

Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris. Marque de fabrique **B.-D.** — Médaille de mérite. Vienne 1875.

Savon **B.-D.** à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

**SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE**

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.

Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements. Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.

EXIGER LA MARQUE **B.-D.**

**LA MODE UNIVERSELLE**

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

**PREMIÈRE ÉDITION**

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Départem<sup>t</sup>. Un an . . . . . 6 fr. » 8 f. » Six mois . . . . . 3 50 4 » Trois mois . . . . . 2 » 2 »

**ÉDITION DE LUXE**

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Départem<sup>t</sup>. Un an . . . . . 15 fr. 18 fr. Six mois . . . . . 8 fr. 10 fr. Trois mois . . . . . 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, **J. BAUDRY**, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

**EAU DENTIFRICE**

DU CHIMISTE **GOULARD**,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détroire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents débarrassées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5